

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AMR 37/005/2008 – ÉFAI

28 octobre 2008

AU 301/08 **Craintes pour la sécurité / Menaces de mort**

HONDURAS **Lorna Redell Jackson García, présidente du syndicat SITRAFL
Juana Leticia Maldonado Gutiérrez, secrétaire du SITRAFL
ainsi que les quatre autres membres du comité exécutif du SITRAFL**

Lorna Redell Jackson García et Juana Leticia Maldonado Gutiérrez ont été visées par des tirs et menacées de mort, en raison, semble-t-il, de leurs activités à la tête du syndicat des travailleurs de l'industrie automobile, le SITRAFL. D'autres membres du comité exécutif du SITRAFL ont été menacés par téléphone. Toutes ces personnes courent un grand danger et sont entrées dans la clandestinité.

Le 11 septembre, Lorna Jackson et Juana Maldonado faisaient des courses à El Progreso, ville située dans le département de Yoro (nord du pays). Vers 17 heures, elles ont remarqué que deux hommes à moto les suivaient. Lorsqu'elles se sont arrêtées dans une boutique pour acheter une boisson, l'un des hommes a sorti une arme et a tiré sur elles, avant de prendre la fuite. À la suite de cet événement, les six membres du comité exécutif du SITRAFL sont entrés dans la clandestinité. Ils n'ont pu raconter les faits à Amnesty International que récemment.

Le 21 octobre, un homme a appelé Lorna Jackson sur son téléphone portable et lui a dit : « *Où es-tu, la vieille ? Où te caches-tu ? Même si tu vas jusqu'en enfer, on te trouvera.* » Elle n'a pas signalé cet appel aux autorités.

Les six membres du comité exécutif ont commencé à recevoir des appels téléphoniques et des SMS de menaces de mort en juillet 2008. Le 18 juillet, Lorna Jackson et ses collègues du SITRAFL avaient organisé une rencontre avec une chaîne de télévision locale qui, selon eux, menait une campagne de dénigrement contre le SITRAFL. Des membres du SITRAFL attendaient au bord de la route avant cette réunion lorsqu'un pick-up blanc, sans plaque d'immatriculation, s'est approché d'eux. Deux hommes armés de pistolets sont sortis du véhicule et leur ont demandé s'ils étaient « *les gens du syndicat* ». Ils ont ajouté qu'ils avaient été engagés pour les tuer, mais qu'ils cesseraient leur mission si on leur proposait une somme d'argent plus importante. Ensuite, ils sont repartis.

Le SITRAFL a été créé pour lutter contre les atteintes aux droits des travailleurs qui étaient commises dans une usine de pièces et d'accessoires pour automobiles, AFL Honduras (AFL). AFL a reconnu le syndicat, mais le SITRAFL affirme que la direction de cette entreprise a fait acte de discrimination contre les syndiqués et a licencié tous ses membres en juin 2007. Six mois plus tard, Lorna Jackson et plusieurs de ses collègues ont été rétablis dans leurs fonctions par AFL.

Le 22 août 2008, AFL a fermé ses centres de production au Honduras, en indiquant dans une lettre envoyée aux employés qu'il s'agissait de la conséquence d'une demande en baisse de leurs produits. Les membres du SITRAFL pensent qu'ils sont pris pour cible en raison de leurs activités de dénonciation des atteintes aux droits des travailleurs chez AFL.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par la sécurité de Lorna Redell Jackson García, de Juana Leticia Maldonado Gutierrez et des quatre autres membres du comité exécutif du syndicat SITRAFL, qui ont été obligés d'entrer dans la clandestinité à la suite d'agressions et de menaces de mort ;
- priez instamment les autorités d'ordonner immédiatement qu'une enquête exhaustive et impartiale soit menée dans les meilleurs délais sur l'agression dont Lorna Redell Jackson García et Juana Leticia Maldonado ont été la cible le 11 septembre, ainsi que sur les menaces de mort que tous les membres du comité exécutif du SITRAFL ont reçues par téléphone, et demandez-leur de déférer à la justice les responsables présumés de ces actes ;
- rappelez aux autorités qu'en vertu de la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, les défenseurs des droits humains, y compris les responsables syndicaux, sont en droit de poursuivre leurs activités sans restriction ni crainte de représailles.

APPELS À :

Ministre de la Sécurité :

Coronel Jorge Alberto Rodas Gamero
Ministro
Ministerio de Seguridad Pública
Cuartel Casa Mata
Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 237 9070

Formule d'appel : *Estimado Sr. Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Licdo. Leonidas Rosa Bautista
Fiscal General del Estado
Ministerio Público, Lomas del Guijarro
Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5667

Formule d'appel : *Estimado Sr. Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Organisation locale de défense des droits humains :

Comité de Familiares de Detenidos Desaparecidos en Honduras (COFADEH)
Barrio La Plazuela, Avenida Cervantes, casa 1301
Tegucigalpa, Honduras

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Honduras dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 9 DÉCEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.